



france télévisions

Le Président-Directeur Général

Paris, le

12 SEP. 2011

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courrier transmis par Monsieur Le Premier Ministre, relatif au reportage consacré par l'édition de 20 heures du journal de France 2, le 2 mars dernier, à l'industriel Louis Renault.

Je souhaite en premier lieu attirer votre attention sur la forme particulièrement prudente du lancement du reportage par David Pujadas (« Faut-il réhabiliter Louis Renault ? »).

Sur un sujet notoirement polémique, il n'a aucun moment été question pour France 2 d'occulter ou encore moins de contester les circonstances qui ont abouti à l'ordonnance de nationalisation-sanction de 1945, mais uniquement d'informer le public des démarches engagées en justice par les petits-enfants de l'industriel pour obtenir sa réhabilitation.

Ces démarches, vous le savez, ont notamment donné lieu en 2010 à une décision de retrait, par le Musée d'Oradour-sur-Glane, d'une photographie présentant Louis Renault en compagnie d'Adolf Hitler. Cette décision de justice, relatée par notre journaliste, n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier de sa part au profit d'une thèse ni d'une autre. Elle s'inscrivait à cet égard pleinement dans le cadre de notre mission d'information.

France Télévisions place la rigueur de l'information mais aussi la pédagogie au cœur de ses missions quotidiennes. La transmission au public d'éléments de compréhension de la société et du monde qui nous entoure, notamment en direction des jeunes générations, est un axe particulièrement fort de sa programmation, au travers de l'ensemble des genres de programmes.

A cet égard, les chaînes publiques apportent une contribution sans équivalent dans le paysage audiovisuel français à la transmission de la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale, et plus spécifiquement à celle de la Résistance et de l'Occupation - ceci sans aucun tabou, s'agissant d'une période singulièrement sombre et complexe de notre histoire nationale.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rémy PFLIMLIN

Monsieur André GERIN
Député du Rhône
Conseiller municipal de Vénissieux
27, rue Francis-de-Pressensé
69190 SAINT-FONS